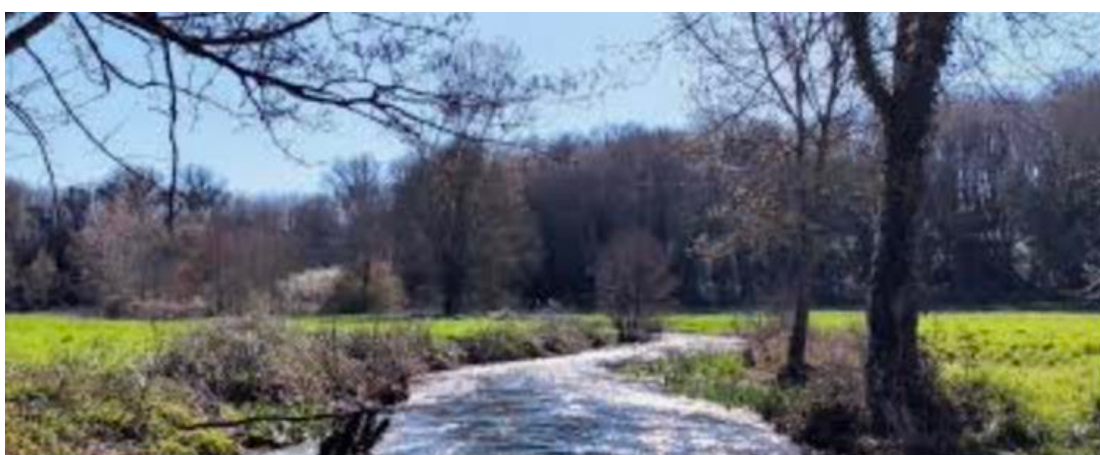


Demande d'autorisation environnementale Projet éolien



Territoire de la commune de Boivre-la-Vallée

Consultation du public
Du 8 septembre au 8 décembre 2025

Réunion publique de clôture

Date : 25 novembre 2025

Lieu : salle polyvalente de La Chapelle Montreuil

Horaire annoncé : 19 h – 21h

Le commissaire enquêteur
Jean-Yves Bellier

Projet « Parc éolien de la Chapelle »

Territoire de la commune de Boivre-la-Vallée

Réunion de clôture de la consultation du public associée

Compte rendu

1 Avant-propos

Comme lors de la réunion d'ouverture, le recours à l'enregistrement des débats n'a pas été retenu. Ce sujet a été évoqué dans le courant de la soirée lorsqu'une participante a demandé si la réunion était enregistrée. A une réponse négative, l'assemblée dans sa majorité a interrogé sur la nature du support permettant d'établir le compte rendu. A la réponse sur prise de notes tant par le commissaire enquêteur que par les représentants d'Eolise, le public présent a massivement dénoncé cette option estimant que le commissaire enquêteur ne pouvait assurer avec efficacité la simultanéité d'une prise de notes et d'une animation et que les représentants d'Eolise seraient tentés de retranscrire les échanges qu'avec modération. Ont également été évoquées les limites des perceptions individuelles tant pour restituer le mot pour mot que la sensibilité qui transparait dans l'expression.

Lorsqu'il a été répondu que le coût d'un enregistrement et de la rédaction d'un verbatim avaient été à l'origine de l'abandon de l'enregistrement, une compétence s'est exprimée dans la salle par un rejet de cette excuse. Elle a affirmé que sa qualité professionnelle autorisait son évaluation. Le commissaire enquêteur a précisé qu'à sa demande de précisions auprès de l'administration il a été répondu que le recours à l'enregistrement des propos tenus au cours des réunions publiques ne pouvait pas être imposé. A cela la salle s'est insurgée en déclarant qu'elle aurait souhaité que son avis soit demandé en début de séance estimant que les propos tenus au cours de cette réunion devaient être restitués avec exhaustivité et neutralité. Cette demande s'est exprimée majoritairement jusqu'à évoquer l'utilité d'une telle réunion. Certaines personnes ont témoigné de leur participation à un exercice similaire (réunions publiques en lien avec le projet éolien « des Grandes Brandes ») qui ne souffrait aucune comparaison : animation par un tiers, enregistrement annoncé en début de séance, chaque intervenant était invité à décliner son identité avant sa prise de parole, compte rendu établi dans la complétude des échanges. Ce compte rendu ne pourra pas satisfaire la même exhaustivité. Il ne comportera qu'une globalisation de l'expression publique par thèmes recensés dans le déroulement de la réunion.

2 Déroulement

Une feuille d'émargement mise à la disposition du public à été complétée par 32 des 48 personnes présentes.

Le commissaire enquêteur ouvre la réunion à 19h15 en remerciant le public pour sa présence. Il rappelle que le 9 septembre lors de la réunion d'ouverture de cette consultation, les échanges avaient été conforme à la bienséance. Il invite les personnes présentes au même respect mutuel.

Il porte à la connaissance de l'assemblée les points suivants :

1. Activités du commissaire enquêteur :

Date	Activité
02 octobre 2025	Déplacement sur site pour vérification de l'affichage
07 octobre 2025	Permanence : échanges avec une personne
22 octobre 2025	Permanence : échanges avec 3 personnes
23 octobre 2025	Château Montreuil Bonnin à la demande de la propriétaire en présence de Léopold Fournier chef du projet
04 novembre 2025	Suivi du photomontage L'Ausigère : entretien avec une propriétaire La Turpauderie : aucune présence Lac Sarget : entretien avec une personne La Verrerie, Tallent, La Tifaille, la Haute Tifaille, Montreuil Bonnin, aucune personne rencontrée.
06 novembre 2025	Permanence : échanges avec 4 personnes

2. Activités sur registre numérique (ce jour, 25 novembre 2025 9h)

- 13953 visites,
- 2753 visiteurs ont téléchargé au moins une pièce du dossier,
- 197 personnes ont déposé au moins une contribution,
- 282 contributions ont été déposées,

Le nombre important de pièces téléchargées témoigne de l'intérêt porté au projet et explique la qualité du contenu des contributions.

3. Les contributeurs :

Origine		
Boivre la Vallée	Département de la vienne	Hors département
136 = 48%	68 = 24%	78 = 28%

Il attend des échanges qu'ils contribuent à évaluer cette nouvelle procédure, le public comme le porteur de projet et le commissaire découvrant sa mise en œuvre.

Il conclut cette introduction en précisant qu'il était rare que ce type de sollicitation reçût un pourcentage aussi important de participations originaires de la commune ou du département concerné par le projet. A ce sujet il est interpellé sur l'origine des contributions extérieures à la Vienne. Il est rappelé que Boivre la Vallée était proche des départements des Deux-Sèvres et de la Charente et qu'un comptage dit « origine locale » pourrait préciser cette localisation. Un avis favorable est donné.

Une autre question concerne le nombre de contributions favorables au projet. Elles sont au nombre de 4 sur le registre auxquelles il faut ajouter une expression favorable lors d'une permanence et une personne entendue en déplacement sur site soit à peine 2%. Lorsqu'il est mentionné qu'il est de règle que les personnes favorables à ce type de projet soient peu actives s'ouvre un débat sur l'écoute apportée aux participants. En effet sont mis en opposition l'intérêt porté à 2% d'avis favorables qui serait sous-estimé au regard de 98% d'opposition. Le silence serait-il plus audible que la parole ? Il est répondu que tel n'était pas le cas et qu'il ne s'agissait que d'une précision.

Avant de céder la parole au porteur de projet il rappelle les différences entre une enquête publique et une consultation du public notamment sur la période au cours de laquelle il est possible de s'exprimer sur le projet qui est désormais de trois mois avec faculté pour le pétitionnaire de répondre aux contributions.

La parole est donnée à monsieur Baptiste Wambre en sa qualité de représentant de la société Eolise. Il présente les personnes qui l'accompagnent, monsieur Léopold Fournier Chef de projet et Simon Coquillaud, chargé de communication chez Eolise, précisant à l'intention des personnes non présentes à la réunion d'ouverture, qu'il s'appelait Baptiste Wambre, directeur général de la Société Eolise.

Il juge que la nouvelle procédure, bien que semblable à une enquête publique, mobilise davantage ses collaborateurs. Il signale que, sur avis favorable du commissaire enquêteur, il a été acté que les réponses aux interrogations du public se feraient sous forme de mémoires en réponses séquencés selon le nombre de contributions et le niveau des recherches qu'elles nécessitent. A ce jour, deux mémoires en réponse sont en lignes un troisième est en cours de rédaction.

Les échanges débutent par une réflexion sur la prise en compte des contributions du public. En effet une personne mentionne l'avis favorable émis récemment par monsieur le Préfet sur le projet de parc éolien voisin « des Grandes Brandes » à Coulombiers. Il s'agit d'une expérience douloureuse pour les personnes qui se sont investies en fournissant les éléments qu'elles considèrent avérés et devant conduire à un refus. Une personne estime que les propos tenus par le commissaire enquêteur le positionnent du côté du porteur de projet.

Le commissaire enquêteur s'inscrit en faux face à une telle affirmation. Il rappelle sa mission : analyser la pertinence des observations du public, solliciter du porteur de projet ses réponses et conclure sur leur recevabilité. Il rédige son rapport et ses conclusions à destination du service coordonnateur de la préfecture. L'ensemble des observations émises par le public est joint. Désormais, il n'émet aucun avis. Le service coordonnateur soumet ces pièces au service instructeur qui exposera l'intégralité des contours du projet à monsieur le Préfet.

Un autre invite le commissaire enquêteur à constater l'ampleur de la pollution lumineuse à laquelle il est exposé tant sur la route qu'il emprunte pour rentrer chez lui qu'à son domicile. Cette observation trouve des échos dans la salle.

La salle s'exprime en majorité sur l'absence d'écoute des avis défavorables qu'ils émanent de la population ou des élus locaux. Ces derniers étaient représentés dans l'assistance. Ils ont témoigné de leur degré d'exaspération à ne pas être entendu. Ils affirment rejeter ce projet estimant que le territoire de leur commune ne devait pas recevoir l'intégralité des projets éoliens de la communauté de communes. Le cadre de vie, la richesse de la biodiversité et du patrimoine ne souffrent plus d'être impactés par le déploiement abusif d'aérogénérateurs.

La propriétaire du château de Montreuil-Bonnin aborde successivement ses interrogations sur la pertinence du photomontage (minimise l'impact des futures éoliennes sur la vue depuis la terrasse, ne couvre pas avec exhaustivité les points de vue impactés) et sur l'usage de l'argent public (subventions au bénéfice de son site historique à mettre en relation avec celles accordées dans le cadre du développement des énergies renouvelables). Elle émet des réserves sur la capacité de la société Eolise à soumettre à son cabinet conseil les photographies qu'il utilise pour réaliser les photomontages. Elle fait état de l'impossibilité d'obtenir le label « gîte de France » pour sa structure d'accueil, source de financement indispensable à la concrétisation de son projet de restauration. Elle rappelle l'invitation faite à monsieur le Préfet de venir découvrir un des sites historiques du département bénéficiant d'un des classements les plus anciens. Le sujet de la décote de la valeur patrimoniale s'exprime dans la salle, ce à quoi, Mr Wambre répond que ce sujet est développé dans le mémoire en réponse.

Un participant fait état du défaut de substitution dans l'étude d'impact environnementale notamment par la recherche d'un site autre que le focus sur Boivre la Vallée ou le recours à une énergie renouvelable moins impactante (photovoltaïque). Monsieur Wambre répond que La société Eolise travaille principalement sur le Poitou-Charentes et les départements limitrophes. Elle a donc une connaissance fine du potentiel disponible. De nombreuses contraintes restreignent le développement de l'éolien, et le nombre de zones potentiellement favorable est extrêmement faible. Plusieurs zones ont notamment été envisagées à l'échelle de la communauté de communes. Cette démarche est explicitée dans l'étude d'impact.

Un exploitant agricole et son père installés au lieu-dit « Lac Sarget » sont à la tête d'un cheptel de 130 vaches laitières pour une production annuelle de 1 300 000 litres de lait. Il emploie 5 personnes. Ils mentionnent une exploitation laitière équivalente implantée sur la commune de Pleumartin qui rencontre des problèmes de fertilité depuis le déploiement de nouvelles éoliennes dans son environnement. Ils rappellent l'importance que revêt la naissance des veaux dans la production laitière. Ils évoquent comme vecteur de perte de fertilité la sensibilité des vaches aux ondes émises par l'accroissement de la production électrique. Il leur est répondu que les ondes électromagnétiques dégagées par les câbles de raccordement des parcs éoliens sont similaires à celles dégagées par les câbles de distributions ou de transport parcourant déjà la totalité du territoire. Contrairement à ces derniers, les câbles de raccordement sont enterrés, ce qui réduit significativement les ondes

électromagnétiques dégagées. Plus de 10 000 éoliennes sont réparties en France et aucun problème n'est avéré. Le sujet des ondes est traité dans les mémoires en réponse. *Remarque : les coordonnées de l'exploitation de Pleumartin ont été communiquées au commissaire enquêteur en fin de réunion.* Ce sujet a été repris par un participant qui dénonce les propos tenus par Eolise et affirme qu'il ne faut pas amalgamer les valeurs.

Un intervenant s'exprime en se référant au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) développé par la communauté de communes du Haut Poitou en sa qualité d'élue en charge de ce sujet.

Il rappelle que cet outil de planification permet aux collectivités d'aborder le problème énergétique du territoire. Il affirme que les projections 2045-2050 sont atteintes et que le territoire a d'ores et déjà satisfait aux objectifs 2030. Ce propos est repris de manière plus générale par l'affirmation que le territoire de Boivre la Vallée produit déjà une énergie décarbonée supérieure à sa consommation. L'assemblée dans sa majorité affirme ne plus accepter l'implantation de nouvelles éoliennes et constate que la « magnifique vallée de la Boivre » disparaît au profit des éoliennes. Sont également évoqués les projets « photovoltaïques » parmi lesquels un portant sur 280 ha. L'accaparement des terres pour installer des batteries de stockage d'énergie électrique est également mentionné.

L'assemblée exprime sa colère face à l'indifférence que suscite sa volonté de dire « non » aux nouveaux projets de production d'Energie renouvelable sur la commune. Un participant rappelle que trois associations s'opposent à la concrétisation du projet éolien de la Chapelle. Il s'agit de « Bien vivre à Boivre la Vallée » (150 adhérents), « Les amis du Château de Montreuil Bonnin » (100 adhérents) et de « Les oiseaux de Boivre la Vallée » (400 adhérents). Elles représentent un potentiel d'opposants capable de se structurer pour mener des actions plus radicales contre le projet. Il est fait référence à Sainte Soline. Un élu rappelle l'efficacité des manifestations d'agriculteurs et que souvent la saturation conduit à de telles extrêmes. Dans la continuité de ces propos il est demandé au commissaire enquêteur qu'il sollicite du Préfet qu'il vienne à la rencontre des habitants afin qu'il juge la situation par lui-même. Cette demande vient en résonance à l'interrogation sur la transmission à monsieur le Préfet des contributions de la population.

Au cours de cette réunion, les représentants de la Société Eolise ont été invités à donner des réponses sur certains points (réponse exprimée par le représentant d'Eolise) :

- **Nationalité de la société** : La société Eolise, qui développe le projet de La Chapelle, portée par la Société du Parc Éolien de La Chapelle, est composée de trois actionnaires. M. Wambre, M. Pezzetta et M. Brebion. Ils sont respectivement Français, Français et Franco-belge. La société Eolise appartient au Groupe Eolise, portée par le même trio d'actionnaires. C'est une société de développement qui dénote par sa petite taille et son approche locale. Toutes ces informations sont disponibles dans les capacités techniques et financières du projet. Les investissements de la société sont pris en charge par les trois actionnaires.
- **Perception de subventions**: La Société Eolise ne touche aucune subvention de l'Etat.
- **Garanties financières**: la réponse n'ayant pu être donnée au cours de la réunion est exprimée ainsi « Nous n'avons pas eu le temps d'y revenir, mais pour Information, elles sont de 75 000 € + 25000 € / MW (>2 MW). Elles sont donc de 2 x 137 500 €, soit 275 000 €. L'information est disponible dans les capacités financières.
- **Chance de voir un projet aboutir**: En Nouvelle-Aquitaine, seul environ 20 % des projets éoliens

reçoivent une autorisation préfectorale actuellement. Aujourd'hui, seuls deux projets éoliens portés par la société Eolise ont reçu une autorisation préfectorale. La carte des projets est disponible sur le site.

- **Obligation de l'exploitant:** en cas de changement, de respecter les mesures du dossier. Les mesures inscrites dans le dossier seront reprises dans l'arrêté préfectoral et auront alors une valeur réglementaire obligatoire durant l'exploitation. Toutes les mesures inscrites dans le dossier seront donc appliquées lors de l'exploitation.
- **Responses aux questions:** il est confirmé que les réponses sont communiquées sous forme de mémoires mis en ligne comme convenu avec le commissaire enquêteur.
- **Démantèlement:** il est intégralement et toujours à la charge de la Société Parc Éolien de La Chapelle. Par ailleurs, une Eolienne à une valeur intrinsèque de recyclage, il n'y a donc pas de craintes particulières sur leurs démantèlements.

Ce dernier point a fait l'objet de remarques de la part du public. Elles concernent l'extraction et le traitement des fondations, leurs coûts et le recyclage des pâles. Monsieur Wambre assure que le montant de 50 000 euros annoncé correspond à celui devant couvrir les frais. Il s'agit d'une obligation récente. Un participant s'interroge sur les revenus de la société et sa capacité à faire face à son coût de fonctionnement au regard du peu de dossiers menés à leurs termes.

La co-présidente de l'association Les oiseaux de Boivre la Vallée prend la parole pour dénoncer l'attitude méprisante de la société Eolise à son égard. Elle évoque une lettre recommandée reçue dans les jours qui ont suivi la réunion d'ouverture. Elle en commence la lecture qu'elle ne peut poursuivre envahie par l'émotion. Elle est relayée par sa voisine. La lecture de cette lettre achevée, l'ensemble de l'assistance manifeste son indignation tant sur la forme que sur le fond.

Monsieur Wambre reconnaît avoir envoyé ce courrier et présente ses excuses, sa volonté n'étant pas d'affecter sa destinataire. Le recommandé n'a comme seul objectif que d'avoir une trace administrative du contact et n'a évidemment pas valeur d'obligation ou d'assignation. Il convient qu'il n'a aucun pouvoir pour exiger la transmission de données sensibles. Elle évoque l'impossibilité d'accéder à la base référencée par Eolise. Il lui est répondu qu'un piratage informatique survenu cet été n'était toujours pas solutionné. Cette réponse est à l'origine d'un rire général.

La poursuite des échanges porte sur l'absence de prise en considération des observations formulées sur l'inefficacité voir l'aberration des mesures de prévention du risque de mortalité auquel sont exposés les busards cendrés dont il est prouvé qu'ils nidifient à proximité des futures éoliennes. Pour le porteur de projet, il s'agit d'une mesure classique, couramment mise en place et qui a prouvé son efficacité sur le terrain. Il précise que l'association rappelle qu'une mesure similaire a été mise en place sur le projet des Grandes Brandes. Sur ce sujet une participante dénonce le fait que cette mesure porte sur l'avifaune dans sa globalité alors que les spécificités de chaque espèce ne permettent pas de valider un modèle sur une seule référence. De manière générique, l'association des oiseaux de Boivre la Vallée affirme que les réponses à ses contributions ne sont pas en relation avec les questions exprimées.

Une élue de la mandature au cours de laquelle les éoliennes sont apparues sur le territoire de Boivre la Vallée fait état de son expérience. Sur la même zone un premier projet comportait dix éoliennes, ramené à sept par le pétitionnaire. Au final, les contraintes environnementales ont limité le parc éolien à trois composantes. Le porteur de projet lui avait signifié que seules deux éoliennes étaient rentables. Face à l'évolution qu'elle constate sur le territoire avec la présence de 15 éoliennes elle regrette la confiance initialement accordée au porteur de projet.

Ces propos sont relayés par la salle qui considère que les études ont perdu de leur impartialité et s'interroge sur la prise en considération des conclusions du travail et le temps consacrés à l'analyse

du projet estimant que la Société Eolise ne fait qu'utiliser les arguments avancés par le public. Monsieur Wambre a précisé dans le courant de la soirée la prise en compte des observations du public. Il en a été ainsi de la publication d'une annexe au photomontage pour intégrer l'effet cumulatif avec le Parc des Grandes Brandes récemment accepté.

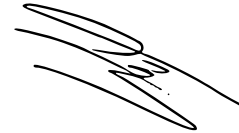
A 21h30 une personne du public s'est levée et d'un ton affirmé à déclaré:

Nous n'avons qu'un mot à dire NON, on en veut pas, vous ne comprenez pas, allez les mettre ailleurs, à Avanton!

Ces mots ont été ceux de clôture de cette réunion.

Alors que le public quittait la salle, une personne a interpellé monsieur Wambre par menace verbale. Monsieur Wambre lui a demandé de décliner son identité. Face à un refus, il a tenu à ce que cet agissement figure au présent compte rendu.

Le 28 novembre 2025



Jean-Yves Bellier – Commissaire enquêteur

Nom	Prénom	Communes
MUNOZ	Cecile	AYRON
BONNAL	Ludovic	AYRON
BENOIST	Brigitte	Boire la Vallée
PRELY	ERIC	DENASSAY
DAVID	Roselyne	Montreuil Bonin
MATILLA	Brigitte	Montreuil Bonin
BOULDOIRES	Anne	Signe' Auxances
PASQUIER	Jean-Charles	Montreuil Bonin
MONG	Jean-Pierre	La NR / CP
Fauconnet	Noémie	La chapelle Montreuil
DUPONT	Isabelle	Montreuil Bonin
de Clercq	Thibault	Bourges
BOUCHENOIR	Guillaume	La Chapelle Montreuil
ANGOT	Philippe	" "
LA PIERRE	Karine	Lavaussseau
GUERINON	Sylvie	Montreuil Bonin
LAUNAY-QUIRÉ	Antoine	Benassay = BLV
MESRINE	Anthony	La Chapelle Montreuil
Renard	Corinne	La Chapelle Montreuil
PROUST	Joëlle	La Chapelle Montreuil
Dubernard	Dany	Boire-la-Vallée
PREDAU	J. Hubert	Boire la Vallée

[illegible]